

REGLEMENT DU JEU SANS OBLIGATION D'ACHAT « WONDER QUIZ »

ARTICLE 1 : INTRODUCTION

MULTIPASS, société par actions simplifiée au capital de 35 820 €, ayant son siège social au 71 rue Desnouettes, 75015 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 479 678 153, agissant sous le nom commercial Wonderbox (ci-après la « **Société Organisatrice** »), organise un jeu sans obligation d'achat intitulé « WONDER QUIZ » (ci-après dénommé le « **Quiz** »).

Le Quiz se déroulera du mardi 28 novembre 2023 inclus au dimanche 3 décembre 2023 à 23H59, sur le lien suivant : <https://social-sb.com/zn/wonderquiz>
Le Quiz est organisé pour la France métropolitaine (Corse et Monaco inclus).

L'adresse du Quiz (ci-après l' « **Adresse du Quiz** ») est la suivante :

MULTIPASS - WONDERBOX- Service E-business
71 rue Desnouettes- Bâtiment C
75015 PARIS

Sauf indication expresse contraire, cette adresse sert de référence à tout envoi de demande relative à l'organisation ou à la participation au présent Quiz.

ARTICLE 2 : PARTICIPATION AU QUIZ

La participation au Quiz est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (DOM-TOM exclus) Corse et Monaco compris, à l'exception du personnel des sociétés ayant participé à son organisation et de leur foyer (même nom, même adresse), et des collaborateurs permanents et occasionnels des sociétés organisatrices et de leur famille directe.

La participation au Quiz implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de la dotation.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION & MECANISME DU QUIZ

Pour participer au Quiz, il convient pour chaque participant de :

Se rendre sur le site wonderbox.fr du mardi 28 novembre 2023 au dimanche 3 décembre 2023 à 23H59 au plus tard. Les participants seront redirigés vers le site <https://social-sb.com/zn/wonderquiz> par l'apparition d'une fenêtre pop-up ;

- Participer au Quiz proposé par la Société Organisatrice, en respectant les modalités de participation propres au Quiz ;
- Accepter sans réserve l'intégralité du règlement du Quiz « WONDER QUIZ »

Le Quiz proposé comportera huit (8) questions via un module hébergé sur la plateforme Spread. Après s'être inscrit, le participant répondra aux questions et obtiendra son score sur un total de huit (8).

Les lots sont attribués par tirage au sort parmi les participants ayant obtenu un score de huit (8) sur huit (8).

Lorsque le participant obtient un score de huit (8) sur huit (8), il sera immédiatement inscrit dans la

liste du tirage au sort.

En cas de tirage au sort du participant, un email de gain sera postérieurement envoyé, à l'adresse mail indiquée lors de son inscription.

Si le participant n'a pas obtenu un score de huit (8) sur huit (8) ou s'il n'a pas été tiré au sort malgré un score de huit (8) sur huit (8), il recevra un message lui indiquant qu'il a gagné un code de réduction de 10%.

La liste du tirage au sort est définie de manière manuelle en fonction du score et des dates d'ouverture et de clôture du Quiz.

La Société Organisatrice désignera 11 (onze) gagnants par tirage au sort des meilleurs scores, via le module Spread directement, pour la totalité du Quiz (ci-après le(s) « **Gagnant(s)** »).

Une seule participation par personne physique n'est autorisée. Plus particulièrement, il est interdit à une même personne physique de participer plusieurs fois en créant plusieurs comptes/profils avec des coordonnées et notamment des noms, des numéros de téléphones ou adresses mails ou adresses IP différents. Si la Société Organisatrice constate qu'une personne physique a créé plusieurs comptes/profils pour pouvoir participer plusieurs fois, seule la première inscription sera considérée comme valable et toutes les autres seront automatiquement et définitivement supprimées sans qu'aucune contestation ne soit possible. Du seul fait de sa participation, le participant autorise la Société organisatrice à procéder à toutes vérifications nécessaires concernant notamment son identité, son domicile ou l'effectivité de sa participation au Quiz.

Aucun autre mode de participation au présent Quiz ne sera pris en compte.

Toute participation en dehors de la durée mentionnée à l'Article 1 du règlement, sera considérée comme nulle.

Toute participation contraire aux règles susvisées entraînera la nullité de la participation.

En cas de tricherie avérée, toute participation frauduleuse sera considérée comme nulle et ne sera pas prise en compte, ce qui entraînera de plein droit et automatiquement l'annulation de la dotation qui aurait été éventuellement obtenue.

ARTICLE 4 : DOTATIONS

Les onze (11) dotations offertes aux Gagnants dans le cadre du Quiz sont les suivantes (ci-après, les « **Dotations** ») :

- Un (1) coffret « Harry Potter Studio » d'une valeur de 279,90€
- Un (1) coffret « 3 jours cocooning » d'une valeur de 199,90€
- Deux (2) coffrets « Equipe de France de Football » d'une valeur de 99,90€
- Deux (2) coffrets « 100 parcs – Journée à sensations » d'une valeur de 89,00€
- Trois (3) Wonder e-cards « Carte Joyeux Noël » d'une valeur de 75,00€
- Deux (2) coffrets « Humour & One-Man-Show – 2 places » d'une valeur de 49,00€

L'ensemble des Dotations sera envoyé par courrier postal à l'adresse indiquée par les Gagnants lors de leur inscription au Quiz.

Un code de réduction de 10% (ci-après « le Code ») sera communiqué instantanément par email aux participants n'ayant pas eu un bon score durant le Quiz. Le Code sera également communiqué par email aux participants n'ayant pas été tirés au sort malgré un score de huit (8) sur huit (8) au Quiz. Le Code sera à valoir sur toute commande passée sur le site wonderbox.fr, sans minimum d'achat, jusqu'au 31 décembre 2023 inclus.

Le Code n'est pas utilisable lors d'une commande réglée totalement ou partiellement avec un avoir ou un Wonderpass. Le code n'est pas valable sur l'achat des coffrets cadeaux Tick'nBox Le Roi Lion, Opéra de Paris, Disneyland Paris et des cartes (cartes cadeaux thématiques, Wonder-ecard ou Supercard, Cartes Cultur'in the City, Cartes Tick'nBox et funpass de la marque funbooker).

Un seul Code par commande Wonderbox. Offre non cumulable avec toute autre offre promotionnelle en cours.

En aucun cas, le Gagnant ou le participant ne pourront exiger de contrepartie financière en substitution de la Dotation ou du Code qui ne seront ni repris ni échangés.

La Société Organisatrice pourra remplacer la Dotation annoncée par une Dotation de valeur équivalente si des circonstances extérieures l'y contraignent.

Les Dotations et le Code dont la description précède, sont attribuées telles quels et ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte. La Société Organisatrice ne peut être tenue responsable pour tous défauts ou défaillances des Dotations et du Code.

Tous les frais liés à l'utilisation des Dotations ou du Code sont à la charge des Gagnants ou des participants. Les Gagnants ou les participants ne peuvent en aucun cas demander à la Société Organisatrice de couvrir ces frais.

ARTICLE 5 : MODALITES D'ATTRIBUTION DE LA DOTATION

La Société Organisatrice procédera à une sélection des personnes ayant eu un score de 8 (huit) sur 8 (huit) au Quiz (ci-après « Personnes Sélectionnées »). Seules les Personnes Sélectionnées participeront au tirage au sort. Il sera tirées au sort 11 (onze) Personnes Sélectionnées pour tenter de gagner l'une des 11 (onze) Dotations. Le tirage au sort aura lieu le 6 décembre 2023.

A la clôture du Quiz et à l'issue du tirage au sort, la Société Organisatrice contactera les Gagnants à l'adresse e-mail renseignée par ces derniers dans leur formulaire de participation, dans un délai maximum de trois (3) jours à compter du tirage au sort, pour leur envoyer leur gain et leur communiquer de plus amples informations.

Les Gagnants devront informer la Société Organisatrice de toute modification de leurs données personnelles, et ce dans les meilleurs délais.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable des conséquences de la transmission de données inexactes ou incomplètes.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE

La Société Organisatrice ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait d'une erreur dans l'attribution ou l'acheminement des Dotations, de la perte de celles-ci lors de leur expédition ou de l'impossibilité de contacter les Gagnants.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si pour cause de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté le Quiz devait être annulé, prolongé, écourté, modifié ou reporté. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié. Des additifs et modifications de règlement peuvent alors éventuellement être publiés pendant le Quiz sous la forme d'avenant au présent règlement.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dysfonctionnement du réseau « Internet » empêchant le bon déroulement du Quiz notamment dû à des actes de malveillance externes. La connexion de toute personne au site et la participation au Quiz se fait sous son entière responsabilité. Il appartient donc à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte due à des actes de malveillance extérieures, et notamment les virus.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où une ou plusieurs participants ne pourraient se connecter au site du Quiz du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

ARTICLE 7 : PUBLICATION DES RESULTATS

En participant au Quiz, les Gagnants accordent à titre gratuit à la Société Organisatrice, l'autorisation

de publier et d'utiliser pour une durée de trois (3) ans à compter de la fin du Quiz et pour le territoire mondial, leur nom, prénom (ci-après dénommés ensemble « **les Données** ») au sein de tout matériel de communication publicitaire et/ou promotionnelle lié au Quiz et/ou pour les besoins de ladite opération, incorporant tout ou partie des Données des Gagnants telle qu'elle aura été enregistrée, fixée et/ou reproduite à l'occasion et pour les besoins de la participation au Quiz ; en particulier mais pas uniquement sur les sites Internet et les réseaux sociaux de la Société Organisatrice (notamment Facebook, Instagram, Twitter, Pinterest, etc.) et sur tous les supports éventuellement mis en place dans le cadre du Quiz, sans que cette utilisation ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution des Dotations.

La Société Organisatrice n'est tenue d'aucune obligation d'exploiter tout ou partie des matériaux ni des Données des Gagnants et reste libre de cette décision, sans que ces derniers ne puissent revendiquer une quelconque indemnité ou compensation à quelque titre que ce soit, et en particulier sur le fondement d'un manque à gagner et/ou d'une perte de chance, ce que les Gagnants comprennent, reconnaissent et acceptent expressément.

ARTICLE 8 : DONNEES PERSONNELLES

Les participants sont informés que les données à caractère personnel (notamment le nom, le prénom le numéro de téléphone et l'adresse e-mail), communiquées dans le cadre du Quiz à la Société Organisatrice, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation ainsi qu'à l'envoi des Dotations aux Gagnants.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, les participants peuvent s'opposer au traitement informatique de ces données et disposent d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données les concernant en écrivant directement à l'adresse mail suivante : service-client@wonderbox.fr

ou en adressant un courrier à :

MULTIPASS – Service Client
71 Rue Desnouettes, Bâtiment C, 75015 Paris.

La participation à ce Quiz implique l'acceptation pleine et entière du présent article.

ARTICLE 9 : REGLEMENT

9.1 Acceptation du règlement

La participation au Quiz implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, sans condition, ni réserve.

Toute annulation d'une clause ou partie de clause n'entraînerait pas la caducité du présent règlement et les autres clauses ou partie de clause demeureraient en vigueur, applicables et opposables aux participants.

9.2 Contestation

Toute contestation ou réclamation relative au Quiz devra être adressée par écrit à l'Adresse du Quiz (Multipass/Wonderbox - Service E-business - 71 rue Desnouettes, Bâtiment C, 75015 PARIS) dans un délai d'un (1) mois à compter de la date du tirage au sort.

9.3 Consultation

Le règlement complet est disponible sur simple demande écrite à l'Adresse du Quiz.

ARTICLE 10 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION ET DES FRAIS DE CONSULTATION DU REGLEMENT COMPLET

Le remboursement des frais de la connexion Internet nécessaire à la consultation du règlement ainsi qu'à la participation au Quiz peut être obtenu sur simple demande écrite, en précisant la date et l'heure exacte de connexion, sur la base forfaitaire de 10 minutes de connexion, soit un total de 0.17euros TTC sous réserve de vérification par la Société Organisatrice de la participation effective du demandeur. Le remboursement du timbre de la demande de remboursement peut également être obtenu (au tarif lent en vigueur) sur simple demande écrite jointe.

Les demandes de remboursement doivent être envoyées par courrier postal au plus tard dans un délai de dix jours suivant la participation au Quiz, cachet de la Poste faisant foi, à l'Adresse du Quiz, accompagnées d'un RIB/RIP, ainsi que de l'indication de la date, heure et durée de sa connexion au site Internet, la copie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès auquel le demandeur est abonné, faisant apparaître les dates et heure de sa connexion au site. Aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne sera prise en compte.

Il est précisé que certains fournisseurs d'accès à Internet offrant une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, leur accès au site du présent Quiz s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de participer au Quiz ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire. Toute demande de remboursement illisible, raturée, incomplète ou encore expédiée hors délai (cachet de la Poste faisant foi) ne pourra être traitée. Aucune demande de remboursement ne pourra être effectuée par téléphone. En tout état de cause, il ne sera accepté qu'une seule demande de remboursement par participant inscrit au Quiz et par foyer (même nom et/ou même adresse postale et/ou même adresse mail, et/ou même adresse IP) pendant toute la durée du Quiz et uniquement dans le cadre de la participation au Quiz, objet du présent règlement.

ARTICLE 11 : FRAUDE ET LOI APPLICABLE

11.1 Fraudes

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Quiz pour son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

11.2 Loi applicable

Le présent Quiz ainsi que le présent règlement sont soumis à la loi française.

En cas de désaccord persistant relatif à l'interprétation et l'application du présent règlement, et à défaut d'accord amiable dans un délai de trente (30) jours, le litige relèvera des juridictions compétentes de Paris.